

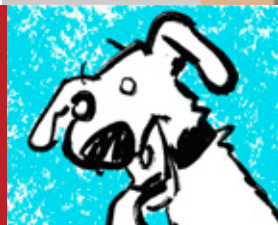


SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS

LOGEMENT



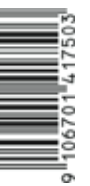
Illustration ICN avec IA



LINGUA
LA CORSE AVANT
LA CONQUÊTE ROMAINE:
À LA RECHERCHE DU «PRÉLATIN»
P18

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4
ENVIRONNEMENT P5 • AGENDA P8
CULTURA P20 • UN ANNU FÀ P21
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9

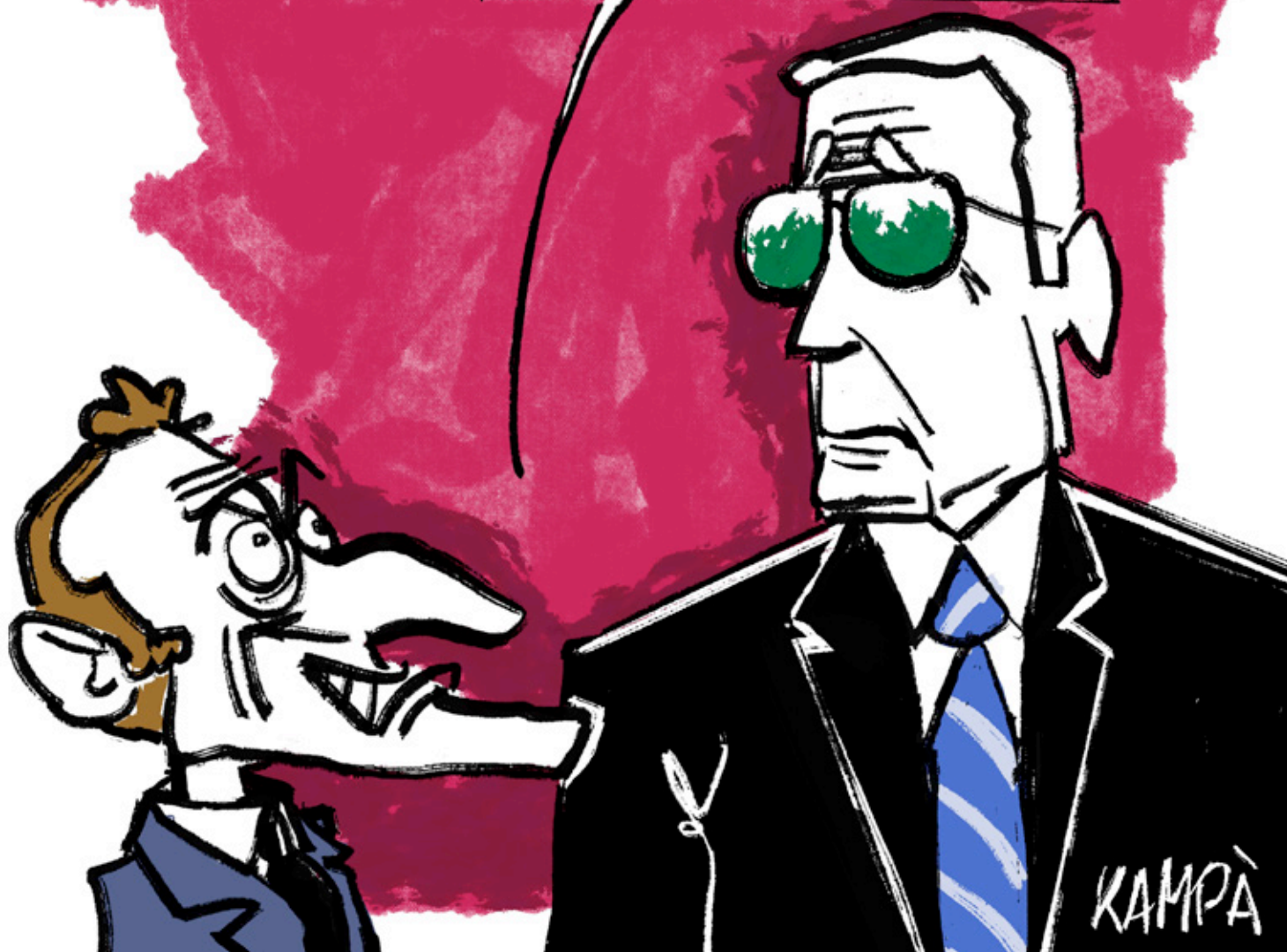
1,75€



JO=AUCUN SUSPENS POUR L'ÉPREUVE DE CASSÉROLES

EN INDIVIDUEL, VOUS AVEZ DES CHANCES AVEC TRUMP,
MAIS VOUS CROYEZ POUVOIR BATTRE
NOTRE ÉQUIPE DE RELAIS
SARKOZY-DARMANIN-SCHIAPPA-OUDEA-CASTÉRA?

ET ON A DES REMPLAÇANTS
AU NIVEAU---



S O M M A I R E À LA UNE

R

LOGEMENT

QUAND LES VACANCES

IMPACTENT LA VACANCE

P6



OPINIONS

P4

ENVIRONNEMENT MONTE, UN DÉBAT MOUVEMENTÉ

P5

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P8

LINGUA LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

P18

CULTURA L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

P20

RÉTRO UN ANNU FÀ

P21

CARNETS DE BORD

P22

ANNONCES LÉGALES

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication - Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Administrateur - Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Uniformità faci scola

In a so cunfarenza di stampa ch'ellu hà tinutu calchi ghjornu fà, u Presidenti di a Republica hà fattu parechji annunzii. È ci n'hè una chì hà ritinutu l'attinzioni di tutta a cumunità educativa francesa: a vulintà d'Emmanuel Macron di passà à l'uniformu. A tinuta unica sarà sperimentata in più di centu scoli, cullegghji è licei à partasi da quist'annu, vali à di pà à pocu pressu 25000 elevi. S'ella hè una riescita, issa misura pudaria essa ghjinirizzata da quì à u 2026. Pà u Presidenti, l'uniformu sguassa i diffarenzi trà i famighji è crea à tempu i cundizioni di u rispettu. Pà u ministeru di l'Educazioni naziunali, u fattu di purtà panni cumuni pò fà nascia un ambienti di travaghju è d'egualità nentru à u stabilimentu. Saria dinò un mezu di valorizà l'imaghjina di a scola criendu un sintimu d'appartenenza trà di i sculari. Rialistu, Emmanuel Macron hà adimesu quantunqua ch'ellu ùn pensa micca ch'ella s'ghjura a soluzioni magica pà pudè arrigulà tutti i prublemi d'accanimentu sculari, di laicità è d'inegualità suciali. Comu un polo biancu, una maglia turchina è un pantalonu grisgiu pudariani cambià tuttu? L'affari pari piuttosto dubbitosu, soprattutto chì i panni ùn sò micca a sola manera di fassi valè trà una famighja è un'antra, è di francassi da certi discriminazioni. Pà contu soiu, a CGT dinunzia un antru colpu di cumunicazioni di un guvernu chì vada di più in più versu a diritta. Mentri ch'elli mancani i parsunali, chì i cundizioni di travaghju è di studiu impeghjuriscini è chì i paghi ùn sò mancu appena strasurdinari, a tinuta unica ùn hè mancu appena una priurità pà a sizioni educazioni di u sindicatu. Infini, hè una manera di vultà u spinu à i veri prublemi di un paese in crisa. In Corsica, u merri di Bunifaziu hà fattu sapè chì a so cumuna hè candidata pà lancià issa sperimentazioni da quì à u mesi di sittembri. In una sucità com'è a nostra chì s'arremba assai à l'imaghjina ch'omu pò avè di l'altri è di noi stessi, prumetti calcosa d'intarissanti à usservà... ■ Santu CASANOVA

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Entre deux promesses de «réarmement», on a failli passer à côté. Le 12 janvier, Libération consacrait sa une à l'affrication, nouveau tic de langage des ados. Rien à voir avec l'Afrique. L'affrication, du latin *affricare* (frotter contre) est un processus phonétique ancien, typique des langues romanes, consistant à articuler une consonne en deux phases, l'une occlusive (t, k, d, g) et la suivante fricative (s, ch, z, j). C'est ainsi par exemple que le «c» du caballus latin est devenu «tch» puis «ch» dans «cheval». Un phénomène qu'on rencontre depuis longtemps dans le français du Québec ou celui de Suisse romande, chez les jeunes comme les plus âgés. Selon Maria Candea, sociolinguiste et sociophonéticienne, la tendance des jeunes à affriquer n'est pas marquée «socialement ou géographiquement». Pourtant, Eric Zemmour y a aussitôt vu le signe du fameux «grand remplacement». On n'ose imaginer son degré de panique s'il avait vécu sous le Directoire, face aux Inc'oyables et aux Me'veilleuses qui, selon Jean-François Duclos, enseignant de français à la Metropolitan State University of Denver et auteur du site *Le bout de la langue*, auraient contribué à l'avènement de l'actuel «r» standard ou «r» parisien, au détriment du vieux «r» roulé. Stupeur et t'emblements ! On aurait pu en rester là et passer à la polémique suivante, mais d'autres médias ont embrayé sur l'affrication et Eric Zemmour a persisté dans son «analyse» de ce phénomène socio-linguistique, non sans démontrer en plateau que, tel un moderne Monsieur Jourdain, il affriquait lui aussi sans le savoir, comme la plupart d'entre nous, à des degrés divers. Bien sûr, certains lui ont emboîté le pas et d'autres, pour qui le Gaffiot est sans doute une anthologie de la bourde, se sont émus du «choix» de ce terme d'affrication. Ça ne peut être anodin, ça cache forcément quelque chose ! Au vu de la façon dont les idées d'extrême-droite sont recyclées gaillardement par l'actuelle majorité, on ne serait pas autrement surpris de se voir prochainement annoncer un «réarmement socio-linguistique» avec l'instauration de bilans orthophoniques systématiques dès la petite section de maternelle. On a trop «hâtche»... ■

Elisabeth MILLELIRI

Les Répliques @Les_Repliques · 16 janv.
Afin de prouver l'existence du "Grand Remplacement" @ZemmourEric a partagé le titre d'une interview de Libé sur "l'affrication nouveau tchic de langage des adolescents"

Karim Hellal @karimhellal · 16 janv.
Quand tu confonds **affrication** (terme employé en linguistique) et Africanisation (terme employé en Zemmouristique)... 😏 🇵🇸
twitter.com/ZemmourEric/st...

Parler comme jamais @ParlercommeJ
Précisions importantes

affrication = processus phonétique ancien typique des langues romanes, vient de bruit friction en lieu d'explosion. Aucun lien avec l'Afrique 😏 c'est par ce mécanisme que "c" de caballus latin est devenu "tche" et ensuite "ch" dans cheval

Parler comme jamais @ParlercommeJ · 12 janv.
Info 1 : en arabe, "Tizi-Ouzou" et tous les mots avec ti se prononcent avec ti et non avec tchi, les racistes peuvent boire leurs larmes ailleurs et se désintéresser de ce phénomène

Covid Tennant @KayKw33n
Est-ce que le choix du mot « affrication » a été fait volontairement ?

iris west-allen - نلى @queersiren · 22 janv.
qui a décidé que le terme « affrication » était une bonne idée ?

Laélia Véron @Laelia_Ve · 22 janv.
Zemmour l'affricain : Zemmour qui s'était ridiculisé en associant affrication (un type de prononciation) et Afrique essaie de se justifier, s'enfonce, s'énerve... et affrique ! Écoutez ce beau "accultchurés" 🤪

Laélia Véron @Laelia_Ve · 22 janv.
En réponse à @Laelia_Ve
L'affrication est un changement phonétique de diffusion progressive. Certains affriquent à 10%, d'autres à 85%... On affrique plus quand on veut se donner un style, quand on intensifie sa prononciation (cf les jeunes dans certains contextes) ou quand on s'énerve (comme Eric!)

HUMEUR

Ou tu paies, ou t'apprends rien

Moi, je suis contente ! Enfin, nous avons une ministre de l'Éducation nationale qui connaît parfaitement la situation de l'enseignement public ! Parce qu'elle l'a vécue. Enfin, presque. D'après la collègue qui a eu son fils en classe – aujourd'hui retraitée, elle a témoigné dans Libération – ce n'est pas tout à fait vrai : l'enfant était en petite section de maternelle, y est resté 6 mois puis est parti dans le privé. Mais tout de même, dès sa prise de fonction, elle a dit combien, dans l'enseignement public, les profs absents étant peu ou très mal remplacés, les élèves perdent «un paquet d'heures de cours». Et que mieux vaut ne pas y rester. Même si elle ne rapporte pas son vécu, ce qu'elle dit est vrai : c'est bien en 2012 [en gros l'année où son fils avait 3 ans], que pour la première fois un collègue a mis une annonce sur le Bon Coin pour recruter un professeur. Déjà, à l'époque, on avait restreint le «volet» d'enseignants titulaires du concours et nommés sur les postes de remplacements, ceux qu'on appelait les TZR [titulaires sur zone de remplacement] pour le collège et le lycée et les «brigades» en primaire. Déjà on utilisait des contractuels, moins diplômés, pas formés mais qui coûtaient moins cher. Depuis, même ceux-là ne veulent plus venir, le nombre des candidats aux concours est en baisse et le niveau des élèves en chute libre. Pas tous quand même : sur le site du ministère dont elle a la charge on trouve un rapport, *L'état de l'École 2023*. On y lit que «les résultats des élèves dans les établissements privés sont supérieurs à ceux des élèves dans les établissements publics» parce que «les écarts de composition sociale entre établissements sont très forts et expliquent une très grande partie des inégalités de réussite», «cette tendance étant croissante depuis les années 2000». Bref, «la France est le pays de l'OCDE où les compétences à 15 ans sont les plus liées au milieu social». Ou tu paies, ou t'apprends rien ? Madame la ministre, merci de l'avoir publiquement reconnu. ■ **Claire GIUDICI**

CTV DE MONTE

UN DÉBAT MOUVEMENTÉ



Photo JE

L'enquête publique sur le centre de tri et de valorisation (CTV) des déchets de Monte est terminée. Auparavant, le 17 janvier, le Syndicat de valorisation des déchets en Corse (Syvadec) a tenu une réunion d'information, à laquelle ont participé de nombreuses associations de défense de l'environnement.

Présenté comme l'un des moyens de sortir la Corse des crises des déchets à répétition, ce que réfute le collectif Corsica Pulita (in ICN n° 7012), le projet de centre de tri et de valorisation des déchets de Monte a fait l'objet d'une enquête publique qui vient de se terminer ce 24 janvier. Le 17 janvier, le Syvadec avait organisé une réunion publique pour défendre le bien-fondé de son projet: une usine de tri de 18 000 m² sur un site de 5 hectares, sur le territoire de la commune de Monte, à proximité du rond-point de Casamozza mais aussi de sa gare, pour un coût de construction de près de 68 millions d'euros, financé à 80 % par l'Etat via le plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC). Son exploitation est chiffrée par le Syvadec à 15 millions d'euros annuels, se substituer au budget actuel. L'ouverture est prévue pour l'année 2027. L'exploitation sera assurée par l'entreprise insulaire AM Environnement et le groupe Energipole, fondé en 2006 par Alain Mallart un «*entrepreneur multirécidiviste*» qui a également lancé le groupe d'investissement Ojirel, spécialisé dans l'immobilier d'entreprise (bureaux, locaux industriels et d'activités, entrepôts). Basé en Belgique, Energipole exploite déjà plusieurs installations, dont une usine de tri et de valorisation des déchets ménagers à Sainte-Suzanne, sur l'île de la Réunion, en partenariat avec Inovert, filiale de Suez, et 3Wayste, entreprise basée au Puy-en-Velay.

Il s'agit d'un marché de performance avec des objectifs sur le tri pour le Syvadec qui pourra d'ailleurs, au bout d'une décennie, reprendre l'exploitation du site qui comprend une plateforme de compostage des biodéchets, une zone de tri et une zone de fabrication des combustibles solides de récupération (CSR). Le Syvadec précise que 38 % des déchets seront triés, 19 % transformés en CSR (qui dans un premier temps devraient être envoyés sur le continent pour y être brûlés avant, possiblement par la suite, d'alimenter une chaudière implantée en Corse), 15 % réduits via le compostage et 28 % enfouis. Réduire l'enfouissement, c'est le but de ce CTV, l'objectif affiché étant de passer de 60 000 à 28 000 tonnes enfouies, hors

déchets produits par les professionnels pour ce qui concerne la Haute-Corse, tout en maintenant le coût du traitement des déchets sur l'île.

Ce CTV, c'est aussi une manne financière pour la commune de Monte. Si le projet voit le jour, l'implantation d'un tel équipement sur son territoire devrait lui rapporter 400 000 euros la première année et aux alentours de 250 000 euros les années suivantes. Une recette supplémentaire qui est la bienvenue indique son maire Jean-François Mattei, qui a en projets un groupe scolaire et le développement de sa commune.

Cette installation suscite toutefois interrogations et critiques. Les premiers questionnements concernent l'impact olfactif pour les riverains. Sur cette question, le Syvadec s'est voulu rassurant. Le CTV sera entièrement fermé, aucun déchet ne sera laissé à l'air libre. Une des raisons de ce choix tient également au fait que la présence d'oiseaux sur des déchets laissés à l'extérieur du site pourrait gêner le trafic aérien. En effet, la zone est survolée par les avions à destination et au départ de l'aéroport de Bastia Poretta. Un aménagement pour faciliter les entrées et sorties quotidiennes de 160 camions doit aussi être réalisé.

Mais passées les questions du voisinage immédiat, les associations de défense de l'environnement et les collectifs anti mafia représentés lors de cette réunion publique ont fait part de leurs inquiétudes. La mise en place de cette usine ne risque-t-elle pas de détourner la population de la pratique du tri? Pourquoi vouloir l'implanter sur un espace agricole? Où pourraient être brûlés les CSR? Et quel sera l'impact des fumées? Quid des marchés publics? Et des liens régulièrement constatés, un peu partout dans le monde, entre grand banditisme et déchets? Autant de questions auxquels le président du Syvadec, Jean-Jacques Gianni, et sa directrice, Catherine Luciani se sont efforcés de répondre, lors d'échanges parfois tendus. Une réunion publique de deux heures, mais un débat de fond qui a n'en pas douter se prolongera durant plusieurs mois, tant la question de la gestion des déchets est brûlante sur l'île. ■ JE

QUAND LES VACANCES IMPACTENT LA VACANCE

Illustration ICN avec IA

Alors que la vacance des logements prend de l'ampleur au niveau national, la Corse est la région où la part de logements vacants est la plus faible.

Une situation qui tient semble-t-il bien plus à l'expansion des résidences secondaires et des meublés de tourisme qu'à l'accroissement démographique.

Par ailleurs, dans un contexte de baisse, la Corse est la seule région métropolitaine où les prix de l'immobilier à la vente poursuivent leur progression.

En 2023, le nombre de logements vacants atteignait 3,1 millions, soit 8,2 % du parc total de logements en France (hors Mayotte), en augmentation de 60 % depuis 1990 puisqu'il représentait alors 1,9 million et 7,2 % du parc. La vacance élevée dans certains territoires en a fait un sujet sensible et a conduit à la mise en place de politiques publiques ciblées. Cette augmentation de la vacance n'a été ni continue ni régulière au cours de ces plus de trente années. En effet, de 1990 à 1999, le nombre de logements vacants a augmenté de 6 %, soit 0,7 % en moyenne par an, avant de diminuer jusqu'en 2005 pour repasser sous la barre des 2 millions. En revanche, de 2005 à 2017, il a fortement augmenté, de 47,3 %, soit +3,3 % par an en moyenne. Puis, à partir de 2017, cette hausse s'est nettement atténuée pour se situer à +0,8 % par an en moyenne jusqu'en 2023. Cela étant, entre 1999 et 2023, le nombre total de logements a augmenté régulièrement, au rythme de 1,1 % en moyenne par an, pour atteindre 37,8 millions de logements. La part des logements vacants dans l'ensemble des logements a ainsi diminué jusqu'en 2005, avant de rebondir nettement ensuite ; aussi le nombre de logements vacants a-t-il donc progressé 2,3 fois plus vite que le nombre total de logements jusqu'en 2023.

«Les causes de ces évolutions sont multiples, certaines étant directement mesurables comme l'évolution de la population et de la construction. D'autres causes potentielles le sont plus difficilement, comme les effets de la conjoncture économique ou les évolutions fiscales et réglementaires qui influent sur les pratiques des particuliers et des promoteurs» indique l'Insee.

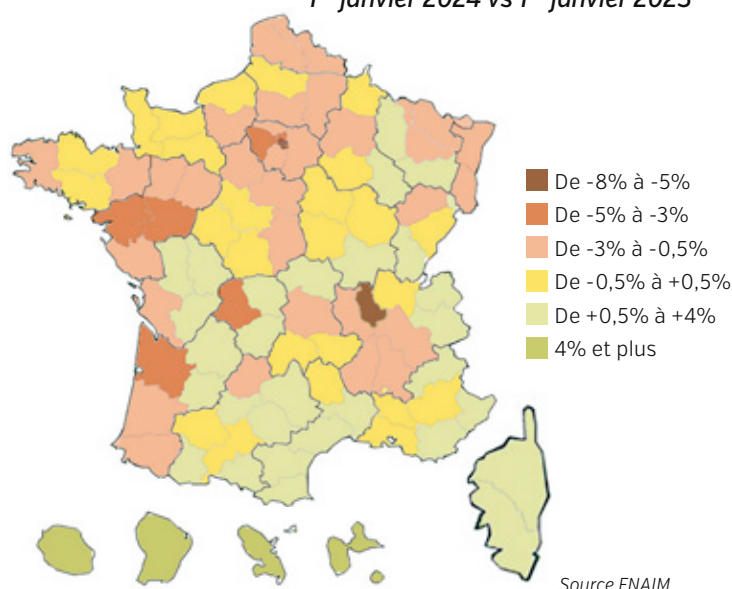
Au niveau national, les logements vacants sont moins fré-

quents dans les grandes villes et dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) touristiques.

Très attractives, ces intercommunalités présentent un fort accroissement de population sur la dernière décennie et une part élevée de résidences secondaires. Par exemple sur les littoraux, du golfe du Morbihan à Bayonne, ceux de Méditerranée mais également dans les Alpes, la vacance de logements est inférieure à 6 %. À l'inverse, elle a atteint plus de 13 % dans le centre de l'Hexagone. La forte augmentation du taux de vacance, mesurée au niveau départemental entre 2009 et 2020 avec le recensement de la population, concernait la quasi-totalité des départements français et avait tendance à être plus marquée dans les départements pour lesquels le taux était déjà élevé. Les départements ruraux de France métropolitaine situés le long de la diagonale des faibles densités, parfois appelée «la diagonale du vide», ainsi que l'Orne, particulièrement touchés par la vacance en 2020, l'étaient déjà en 2009. Dans neuf départements de France métropolitaine (Creuse, Nièvre, Ardennes, Cher, Yonne, Indre, Meuse, Orne et Vosges), le taux de vacance des logements augmentait de plus de 2,5 points sur cette période et atteignait ou dépassait 11 %. Dans les Dom, la hausse était particulièrement forte en Martinique (+3,4 points) ; en 2020, le taux de vacance y était le plus élevé de France (16,1 %), devant la Creuse (15,9 %) et la Guadeloupe (15,1 %). À l'inverse, la vacance des logements était moins forte dans les départements alpins et ceux situés le long de l'Atlantique et en Île-de-France (hors Paris), ainsi qu'en Ile-et-Vilaine et dans le Var, avec une hausse plus modérée entre 2009 et 2020. Dans l'aire d'attraction de Paris et dans les autres aires d'attraction des villes de 700 000 habitants ou plus, le taux de

ÉVOLUTION ANNUELLE DES PRIX PAR DÉPARTEMENT

1^{er} janvier 2024 vs 1^{er} janvier 2023



vacance des logements était en général proche de 7,0 %. Toutefois, en 2020, il variait de 5,2 % dans l'aire de Nantes à 8,1 % dans celle de Grenoble. En moyenne, on constate une hausse plus forte dans les territoires où la population diminue et plus faible dans ceux où la population augmente.

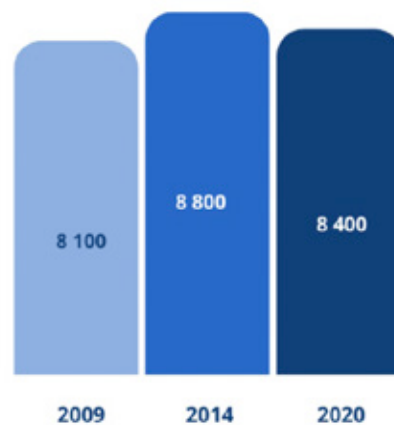
Quant à la Corse, sa situation est «singulière». En 2020, on y dénombrait 8350 logements et son taux de vacance, déjà très bas en 2009 (inférieur à 4 %) y a encore baissé dans les deux départements jusqu'à atteindre une moyenne régionale de 3,2 % de l'ensemble des logements, bien en deçà de la moyenne française à 8,2 %. Un seul autre département a connu une évolution similaire, encore que ce soit dans une bien moindre mesure ; il s'agit de l'Hérault, où le taux de vacance est passé de 7,4 % en 2009 à 7,1 % en 2020 en lien notamment avec sa croissance démographique, la plus forte des départements de France métropolitaine (+15,2 % entre 2009 et 2020). Entre 2009 et 2020, le nombre de logements vacants en Corse a varié en moyenne de +0,3 % par an contre +2,5 % en France. L'île présente la plus faible évolution des régions et depuis 2014, le nombre de logements vacants y est même en baisse alors qu'il s'est accru dans toutes les régions continentales.

Cette décline de la vacance ne tient pas nécessairement à un accroissement de la population. Certes, entre 2009 et 2020, la population insulaire a augmenté de 38000 personnes et, dans le même temps, 46100 nouveaux logements ont enrichi le parc existant, soit la hausse la plus importante des régions à +22 %. Il y aurait eu en principe très largement de quoi pourvoir aux besoins en logement de ces nouveaux habitants, a fortiori en considérant que certains vivent en couple ou en famille. Seulement voilà : la moitié de ces habitations sont des résidences secondaires. De ce fait, dans l'île, les nouveaux logements dédiés à la résidence principale sont deux fois moins nombreux par habitant qu'en moyenne nationale. Et si le parc de logement s'est étoffé, le dynamisme démographique, les besoins croissants de la population et le phénomène des résidences secondaires et autres logements uniquement voués à la location saisonnière se sont conjugués pour maintenir le nombre de logements vacants au plus bas.

Les deux communautés d'agglomération corses affichaient des taux de vacance inférieurs à la moyenne régionale : 2,4 % pour la Communauté d'agglomération de Bastia et 3,3 % pour la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien. Quant aux villes centres de Bastia et Ajaccio, leurs taux de vacance étant, respectivement, de 1,5 % et 3,3 % du parc immobilier, elles se classaient en première et troisième position nationale des

UNE STABILITÉ DU NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS SUR LA DERNIÈRE DÉCENNIE

Logements vacants entre 2009 et 2020



villes de taille comparable pour la faiblesse de leur taux de logements vacants, Cannes occupant la deuxième position. Les logements vacants étaient cela dit plus nombreux autour de la ville de Bastia, en particulier dans l'intercommunalité Marana-Golo où ils représentaient 6,2 % des logements. Ainsi dans les communes de Lucciana et de Borgo, la vacance était plus élevée qu'en moyenne régionale [respectivement 8,5 % et 6,2 %]. En revanche, on a constaté une faible vacance dans les zones périurbaines d'Ajaccio : seulement 0,6 % des logements dans la commune d'Alata et 2,7 % à Bastelicaccia.

Mais, sans trop de surprise, les plus faibles taux de vacance ont été observés dans les territoires et intercommunalités à orientation touristique : 1,4 % pour L'Île-Rousse-Balagne et 2,1 % pour Sud Corse où les résidences secondaires constituent la majorité des habitations. Elles représentent même plus de 70 % des logements dans des communes telles que Zonza dans l'Alta Rocca ou Lecci dans le Sud Corse. Même constat autour d'Ajaccio pour les communes de Grosseto-Prugna, Pietrosella et Villanova aux taux de vacance quasi nuls.

À l'inverse, parmi les cinq intercommunalités où la vacance était supérieure à la moyenne, quatre sont rurales. C'est ainsi qu'avec 7,2 % de logements vacants, celle du Sartonais-Valinco-Taravo était la seule à se rapprocher du niveau national, Sartène, qui est sa deuxième commune la plus peuplée, présentait même un taux de vacance de 15 %. Toutefois, la ruralité n'est pas systématiquement gage de forte vacance. Ainsi, la communauté de communes Spelunca-Liamone présentait le plus faible taux de vacance des intercommunalités françaises avec 1,2 % de logements vacants. Il est vrai que cette intercommunalité, très attractive pour les vacanciers présentait également un taux de résidences secondaires de 65,7 %.

Circonstance aggravante, du moins pour une population résidente au revenu moyen plutôt modeste, des prix de l'immobilier qui, loin de baisser continuent d'évoluer à la hausse. Le dernier baromètre immobilier de la FNAIM fait état d'un «retournement de marché inédit» en France avec une baisse et des ventes et des prix à la vente qui ont décliné de 1,0 % sur l'ensemble du pays en l'espace d'un an. Une décline qui va de -0,1 % dans les Alpes-de-Haute-Provence à -5,7 % dans Paris intra-muros, en passant par -5,1 % dans le Rhône et -3,3 % dans le Cher. Mais en Corse, les prix à la vente ont encore augmenté sur un an de 2,5 %, un record métropolitain. Qui ne fait pas le bonheur de tous. ■ AN

Sources : Insee Flash Corse n° 84 ; Insee Première n° 1979 ; Baromètre mensuel de l'immobilier FNAIM-Clameur, janvier 2024.

THÉÂTRE

Trompe l'œil

Un projet artistique d'Olivier Bertholet (avec la participation de Pascal Cesari et Aurélie Pitrat) où musique et écriture moderne se rencontrent sur une scène de théâtre, dans un jeu d'ombre et de lumière entre le texte interprété par Xavier Tavera et la bande musicale originale. Marc est écrivain. Il vit seul et passe le plus clair de ses nuits à travailler, vissé devant l'écran de son ordinateur. Mais depuis quelques temps, ses nuits sont vides, tout comme son esprit. Les idées, l'inspiration, l'ont déserté, le laissant face à la page blanche, face à lui-même, à ses doutes et ses angoisses. Marc a un vieil ami, Antoine, qui vient plus ou moins régulièrement lui rendre visite; il surgit toujours à des heures improbables, mais comme Marc est un animal nocturne, il ne s'en formalise pas. D'autant qu'Antoine survient surtout à des moments de vide créatif, d'absence de projection mentale, lorsque Marc se débat avec ses déboires et sa solitude. Ensemble, ils débattent, se confient l'un à l'autre... Antoine est coutumier de monologues et de digressions dont Marc s'inspire très souvent. Puis arrive ce soir si particulier où Antoine va soudainement disparaître, se volatiliser. Quelques minutes auparavant, il était là; et voilà qu'à présent Marc le cherche. Où est-il? Que s'est-il passé? Et surtout, qui est donc cet individu dont le corps gît sur le lit? Entrée libre.

Le 27 janvier 2024, 18 h CNCM Voce, Auditorium de Pigna. [04 95 6173 13](tel:0495617313) & www.voce.corsica

**Confidences tanguées entre deux portes**

Il y a la porte qui mène à la salle de bal; le lieu où l'on est fiers, beaux, ou du moins où l'on a à cœur de se montrer sous son meilleur jour, au mieux de sa forme, de se défouler tout en veillant à l'image qu'on projette. Et puis il y a l'autre porte, celle qui donne sur l'envers du décor: la porte des toilettes, le lieu de passage mais aussi le lieu de l'intime par excellence, où l'on se lâche, parfois de bien des manières; on s'y soulage la vessie, on y pleure à l'occasion, on s'y réfugie éventuellement pour éviter un [e] importun [e] et on s'y enfile parfois des substances illicites. On s'y réajuste, se rafraîchit, se refait une beauté, et on y confie parfois ses secrets, ses peines, ses espoirs aussi. Dans l'entre-deux, veille Madame S., la «senora del bagno». Elle est là, bien sûr, pour veiller à la bonne tenue des lieux et au bien-être de la clientèle, mais elle ne peut s'empêcher d'écouter, voir, entendre et recueillir tous ces sentiments exprimés... Et elle rêve de pouvoir elle aussi franchir l'autre porte, celle qui mène à la salle de bal! Elle n'est pas seule dans ce lieu. Un homme mystérieux y rôde, Olimpio Nickel, le très laconique homme de ménage qui jongle entre un balai serpillère et un bandonéon... Ces confidences recueillies, ils vont les raconter en chanson. Coproduit et créé en juin 2022 dans le cadre de la 9^e édition du festival Le printemps du tango à Mulhouse, ce spectacle théâtral et musical est mis en scène par la comédienne Hélène Hardouin avec les arrangements du musicien et comédien Pablo Gignoli. Et c'est par le spectre de chansons françaises originales et de répertoire et par la couleur tango des arrangements originaux, que Madame S. et Olimpio Nickel racontent avec humour, dérision, tendresse et distance, ces réalités humaines aux multiples visages. Le spectacle sera suivi d'une démonstration de tango, milonga et valse.

Le 27 janvier 2024, 20 h 30. L'Aghja, Ajaccio. [04 95 20 41 15](tel:0495204115) & www.aghja.com

**Ces filles-là**

Dans la prestigieuse école de Sainte Hélène, vingt filles triées sur le volet grandissent ensemble depuis leurs 5 ans et ont juré d'être amies pour la vie. Mais Scarlett ne s'est jamais intégrée au groupe. Est-ce parce qu'elle n'est pas bien coiffée? Qu'elle parle fort? Qu'elle attire les garçons? Aussi lorsqu'une photo d'elle nue se met à circuler, que sa diffusion devient virale, les autres filles ne font rien pour lui la soutenir. Au contraire, elles l'isolent et la décrètent coupable. Mais de quoi? Ostracisée, harcelée, Scarlett doit changer d'école. Mais son histoire la poursuit, sa photo circule à nouveau. Elle disparaît et les médias s'emparent du sujet. Certaines de ses camarades persistent à la condamner, d'autres regrettent leur attitude, mais le mal est fait. Au milieu du chœur des filles surgissent des voix plus anciennes, celles de femmes de générations passées, qui se sont battues pour leurs droits, leur liberté, pour ne plus être estampillées, surveillées, jugées. Mais après des années de lutte, les filles peuvent désormais se montrer plus cruelles et plus rétrogrades que certains hommes ne le furent. L'œuvre est interprétée par cinq étudiantes de la licence Arts du spectacle de l'Université de Corse. Le projet est le fruit de leur stage de fin de licence, porté par Jean-Pierre Giudicelli, leur tuteur pédagogique, et Marie Murcia qui les a accompagnées sur un mois de création à l'Aria. Âgées de 20 à 22 ans et désireuses de parler de ce qui les touche ou les révolte, elles ont choisi cette pièce chorale du dramaturge anglo-canadien Evan Placey qui traite du harcèlement, de l'instinct grégaire, de l'effet de groupe, de la violence verbale, du rapport à l'image, des réseaux sociaux et du féminisme.

Le 2 février 2024, 20 h 30. Salle Timo Pieri, Prunelli di Fium'Orbu. [04 95 56 26 67](tel:0495562667) & www.centreculturelanima.fr





CREATION SOCIETE

N° 01

LAFEE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 3, rue du 9 Septembre
20110 Propriano

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à PROPRIANO du 17 janvier 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : LAFEE
Siège : 3, rue du 9 Septembre, 20110 Propriano
Durée : 99 ans
Capital : 1000 euros

Objet : Création, achat, vente, gestion et exploitation de tous fonds de commerce "d'achat-vente de lingerie ainsi que de tous vêtements et accessoires".
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Stéphanie HOLZERNY, demeurant 6, route de la Corniche, 20110 Propriano.
Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15 janvier 2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : WE ARE NO NAME
NOM COMMERCIAL : MAJUPIX

CAPITAL : 2000 euros
SIEGE : Lieu-dit Piedicervu, Stretta di u Fornu à Ventiseri (20240)

OBJET : * La création et la commercialisation d'une banque d'images et de vidéos,

* La production et la commercialisation de réalisations audiovisuelles ou photographiques,

* La cession de droit d'auteur,

* La vente de drone et de matériels en liens avec l'audiovisuel ou la photographie,

* La formation au pilotage de drone et aux activités en liens avec l'audiovisuel et la photographie.

DURÉE : 99 ans
PRESIDENT : Monsieur Julien CAILLY demeurant Lieu-dit Piedicervu, Stretta di u Fornu à Ventiseri (20240)
IMMATRICULATION : RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 03

Eau-Mega
Sécurité Incendie
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social :
36, Falata di u Scaranzonu
20137 Lecci

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Lecci du 16 janvier 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :
Eau-Méga Sécurité Incendie,

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Siège social : 36, Falata di u Scaranzonu - 20137 Lecci.

Objet social : Diagnostic, entretien, fourniture et pose de matériel de lutte contre les incendies y compris le terrassement et la maçonnerie pour ces installations.

Ainsi que toutes activités pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet principal.

Ces activités peuvent être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise en location-gérance

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10.000 Euros,
Président : Monsieur MADEC Morgan, demeurant 36, Falata di u Scaranzonu - 20137 Lecci, assure la présidence.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à ALATA [20167] du 09 janvier 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : PIAGIARELLA

Siège : Lieu-dit Civolaggio, 20167 Alata

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2.000 euros

Objet : - L'acquisition d'un terrain à bâtir ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes audit terrain,

- L'aménagement et la construction sur ce terrain, d'un ou plusieurs immeubles,

- La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions,

- L'obtention de toutes couvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives.

- Et généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Transmission des actions :

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Luis Filipe NOVO MORIM, demeurant Lieu-dit Rizzana, 20167 Sarrola-Carcopino

Directeur Général : Monsieur Richard, Daniel NOVO MORIM, demeurant Lieu-dit Civolaggio, 20167 Alata

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ALATA [20167] du 26/10/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

UN MONDE APPART

Siège social : Villa Johanna, Aja Piana, 20167 Alata

Objet social :

- L'activité d'agence immobilière comprenant notamment les activités de transactions immobilières et commerciales, de gestion de locations, d'administration de biens, cession et transmission d'entreprises.

- L'activité de gestion de patrimoine : acquisition, souscription, détention, gestion et cession de toutes actions et de tous titres de toute société.

- La prestation de services de conciergerie, multiservices et gardiennage.

- Toute activité de marchand de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de leur revente ; ainsi que toute action de promotion immobilière, au sens des articles 1831-1 et suivants du code civil, ainsi que toute opération de maîtrise d'œuvre et de construction vente.

- La création, l'acquisition, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant aux activités spécifiées ci-dessus.

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros
Gérance : M. Christophe, Paul RENFER demeurant Villa Johanna, Aja Piana, 20167 Alata, a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PIETROSELLA [20166] du 17 janvier 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :
CONVENTI CONSTRUCTION CONSULTING

Siège : Les Résidences de Pietrosella, Lieu-dit Orziolo, 20166 Pietrosella

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1.000,00 euros

Objet : Bureau d'étude de travaux, économiste de la construction, dessinateur, assistance en maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, assistance aux entreprises, ordonnancement, pilotage et coordination [OPC].

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Yoann, Stéphane CONVENTI, demeurant Les Résidences de Pietrosella, Lieu-dit Orziolo, 20166 Pietrosella,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/01/2024, il a été constitué une SASU dénommée :

LOVICHI CONSULTING

Siège social : rue des Cactus, 20000 Ajaccio

Capital : 1.000€

Objet : La réalisation de toutes prestations de consulting, de formations et d'apporteurs d'affaires auprès de toute entreprise et tout véhicule d'investissement, quel que soit leur domaine d'intervention, de particuliers, ainsi que de tout organisme public ou parapublic.

Président : M. Jean-Jacques LOVICHI, rue des Cactus, Imm. Sole Bello, 20000 Ajaccio.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 08

A PRIMA

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Hameau de l'Ospedale
20137 PORTO VECCHIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 17 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : A PRIMA

Siège : Hameau de l'Ospedale, 20137 PORTO VECCHIO

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : L'achat, la mise en location et la vente de tous biens immobiliers assortis ou non de prestations para-hotelières

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur PETRONIO Paolo, demeurant résidence DOLCE VITA route de Palombaggia, 20137 PORTO-VECCHIO

Directeur général : Monsieur ALETTI Thierry, demeurant Park Saint Louis route de Porra 20137 PORTO-VECCHIO

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président

Spécialités Corses
tattello.diorsu@gmail.com
f
Recettes Familiales
RD 39 - Lieu-dit OLMO
20250 CORTE
06 89 20 40 20

N° 09

ACH PIETRI-MADELAIGUE

Société civile immobilière
au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Paccionitoli
Rue Principale
20170 Levie

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 16 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale :

ACH PIETRI-MADELAIGUE

Siège social : Lieu-dit Paccionitoli, Rue Principale, 20170, Levie**Objet social** : - L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immeubles.

Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.**Capital social** : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.**Gérance** : Madame Constance, Laure, Catherine, Louise, Eliane, Josette, Marie MADELAIGUE, demeurant au 7 Avenue de l'impératrice Eugénie, 20000 Ajaccio
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales ; dispense d'agrément pour cessions entre associés.**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance



N° 10

MPM INVEST

Société civile
au capital de 3 000 euros
Siège social : 354 Route de Borgo
20290 BORGIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORGIO du 22/01/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile**Dénomination sociale** : MPM INVEST**Siège social** : 354 Route de Borgo, 20290 BORGIO**Objet social** : La prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toute société, quels qu'en soient la forme et l'objet**Durée de la Société** : 99 ans**Capital social** : 3 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire**Gérance** : Monsieur Yannick MATELLI, demeurant 354 Route de Borgo, 20290 BORGIO**Clauses relatives aux cessions de parts** : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.**Immatriculation** au RCS Bastia.

Pour avis, La Gérance

N° 11

IRRICULTURA

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : U Carrughju
20213 PENTA DI CASINCA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PENTA DI CASINCA du 17/01/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée**Dénomination** : IRRICULTURA**Siège** : U Carrughju, 20213 PENTA DI CASINCA**Durée** : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés**Capital** : 1 000 euros**Objet** : - Le négoce et l'installation de matériel d'irrigation et toutes activités s'y rapportant,

- L'achat, la vente, la représentation, l'agence et la commission de tous produits industriels,

- La fabrication et la transformation de matières premières et tous produits industriels et notamment l'extrusion de tuyaux en polyoléfine, l'injection en matières premières des goutteurs et accessoires pour l'irrigation,

- La fabrication des stations de filtration et d'injection d'engrais,

- La fabrication et l'assemblage de tuyaux en aluminium pour l'irrigation et de machines d'irrigation,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.**Président** : Sauveur Leonetti, demeurant U Carrughju, 20213 PENTA-DI-CASINCA

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président

POURSUITES ACTIVITES

N° 12

OLLIVIER & ASSOCIES

494 RUE PARADIS
IMMEUBLE LE ROCHAMBEAU
13008 MARSEILLE

CORSE ENERGIES**THERMIQUES ET FROID**

SARL au capital de 2 000 euros

Siège social : Lieu-Dit Volpajo
Route Nationale 193
20600 Furiani
499 686 327 RCS BASTIA

Par décision du 30 juin 2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

N° 13

OLLIVIER & ASSOCIES

494 RUE PARADIS
IMMEUBLE LE ROCHAMBEAU
13008 MARSEILLE

S.A.R.L AERAU THERMI FLUIDES INGENIERIE

SARL au capital de 1 500 euros
Siège social : Route Nationale 193
Lieu-Dit Volpajo
20600 Furiani
502 623 788 RCS BASTIA

Par décision du 30 juin 2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

TRANSFERTS SIEGE SOCIAL

N° 14

THOMAX

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Au capital de 1000 euros
Siège social : 4, Place Fontaine Neuve
20200 Bastia
844 648 527 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 11/01/2024, la gérance de la société à responsabilité limitée THOMAX a décidé de transférer le siège social du 4, Place Fontaine Neuve, 20200 Bastia au Résidence Montebello, l'Annonciade, 20200 Bastia à compter du 11/01/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 15

THOMAX IMMO

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Bastia 20200
4, Place Fontaine Neuve
891 555 294 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 11/01/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Bastia, 20200, 4, Place Fontaine Neuve au Résidence Montebello, l'Annonciade, 20200 Bastia à compter du 11/01/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.



N° 16

JC MARINI

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 3 Rue Notre Dame
20200 BASTIA
R.C.S. BASTIA : 952 584 720

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à MURATO du 29 Décembre 2023, il a été décidé de transférer le siège social de la société, de MURATO (20239) Lieudit Pietraje, Route de Rapale à BASTIA [20200] 3 Rue Notre Dame, à compter du 1er Janvier 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis, Le Président

N° 17

SCI « GUILLEMIN 26 »

Au capital social de 922.000 Euros
Siège social : 26, avenue Guillemin
92600 Asnières-Sur-Seine
RCS Nanterre D 502 702 442

Aux termes d'un AGE en date du 11 janvier 2024 la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de la société à compter du 11 janvier 2024 au 7, rue François Cervera - Ficabrana - 20620 BIGUGLIA.

Les formalités seront effectuées au TC de NANTERRE et de BASTIA.

N° 18

CASELEC

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : Lieu-dit Capanacce
20121 Salice - 812 828 465 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 2 octobre 2023, l'associé unique de la société par actions simplifiée CASELEC, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Lieu-dit Stagnolu, Plaine de Peri, 20167 PERI au lieu-dit Capanacce, 20121 SALICE à compter du 2 octobre 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 19

PLS

Société civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social :
Hameau de Belleville Bisinao
20166 ALBITRECCIA
810 645 432 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 18 janvier 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- De transférer le siège social du Hameau de Belleville Bisinao, 20166 ALBITRECCIA au 42 lotissement Prunelli 2 Rocade, 20166 CAURO, à compter du 18 janvier 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, La Gérance

N° 20

ALLEC FERNAND

Les Docks 10
Place de la Joliette - Atrium 10.5
13002 Marseille

TP LOCATION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
59, Rue de la Carrière
ZI Le Pré de l'Aube
13240 Septèmes-les-Vallons
RCS Aix-en-Provence 953 456 530

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2024, il résulte que :

- Le siège social de la société est transféré de 59, Rue de la Carrière - ZI Le Pré de l'Aube - 13240 Septèmes-les-Vallons à 1, Strada di e Petre Rosse - Santa Severa - 20228 Luri à compter du 17 janvier 2024.

En conséquence, l'article N° 4 des statuts a été modifié comme suit :

Article 4 - Siège social : Le siège social est fixé à 1, Strada di e Petre Rosse - Santa Severa - 20228 Luri.

Président : M. Pascal PAVERANI demeurant Chemin des Creissauds - 13400 Aubagne.

Le reste de l'article reste inchangé. L'ancien siège social devenant un établissement secondaire.

Mention sera faite au RCS de Bastia.
Pour avis.

N° 21

OLEADAY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social :
Port de Plaisance Giovasole
20169 BONIFACIO (Corse)
840 822 423 RCS AJACCIO

D'un PV de décisions extraordinaires de l'associée unique du 18.01.2024, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 1.11.2023, de BONIFACIO [20169] Port de Plaisance Giovasole, à PORTO VECCHIO [20137] Route de Bocca Dell Oro. En conséquence, l'article 4 des statuts a été mis à jour. Aussi, l'objet social a été modifié de la manière suivante : "L'exercice de l'activité d'agence immobilière, comprenant l'activité d'agence immobilière nécessitant l'obtention d'une carte d'agent immobilier (Ancienne mention: L'exercice de l'activité relative à la gestion immobilière). Suppression de l'activité de fourniture des autres services de réservation liés aux voyages. En conséquence, l'article 3 des statuts a été mis à jour. Dépôt légal au GTC d'AJACCIO.

Annonces légales

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail : al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone : 04 95 32 89 92

Dans nos locaux ou par courrier :

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
114 rue Claude Papi - Immeuble Agostini - Z.I Erbajolo
20600 BASTIA

N° 22

CML PAYSAGE

Société à Responsabilité
Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Badella
20218 Pietralba
904 270 048 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 20 décembre 2023, la gérance de la société à responsabilité limitée CML PAYSAGE a décidé de transférer le siège social du Lieu-dit Pigna, route de Santa Reparata, 20220 MONTICELLO au Lieu-dit Badella, 20218 Pietralba à compter du 1er décembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, La Gérance.

N° 23

JAUFFRAIS MACONNERIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Plaine de Peri
Lieu-dit Listinchi - 20167 Peri
838 158 640 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 12/01/2024, le Président de la société par actions simplifiée JAUFFRAIS MACONNERIE, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du : Plaine de Peri, Lieu-dit Listinchi, 20167 PERI au : Plaine de PERI, Lieu-dit U Pinu, 20167 PERI à compter du 01/11/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 24

Z-ENERGIE ELEC

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : U Centru
Route de Bastia
20137 PORTO VECCHIO
949 225 205 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 03/01/2024, l'A.G.E. des associés de la société par actions simplifiée Z-ENERGIE ELEC a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du : U Centru, Route de Bastia, 20137 PORTO VECCHIO au : Route de Porra, U Murtone 20137 PORTO VECCHIO à compter du 18/12/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président

**MODIFICATIONS
CAPITAL SOCIAL**

N° 25

JANO

SCI au capital de 1.207.243,86 € euros
réduit à 50.003,28 € euros
Siège social : Z.I. Panchetta
Lieu-dit Baléone
20167 SARROLA CARCOPINO
408 886 075 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/12/2023 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 1.207.243,86 € euros à 50.003,28 € euros par rachat et annulation de 7591 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes:

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1.207.243,86 € euros.

Il est divisé en 7919 parts sociales de 152,449 € euros chacune, entièrement libérées et attribuées aux associés.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 50.003,28 € euros.

Il est divisé en 328 parts sociales de 152,449 € euros chacune, entièrement libérées et attribuées aux associés.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio.

Pour avis, La Gérance



N° 26

C2C CORSE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1.200.000,00 € euros
porté à 1.600.000,00 € euros
Siège social :
Maison près de l'Aqueduc
20167 MEZZAVIA
403 881 352 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 13 décembre 2023 a décidé et réalisé deux augmentations de capital social :

- Une augmentation de capital social d'un montant de 140.000,00 € euros, par l'émission de 140.000 parts sociales nouvelles d'1,00 € euro chacune, attribuées à tous les associés au prorata de leurs parts.

- Une augmentation de capital social d'un montant de 140.000,00 € euros, par l'émission de 140.000 parts sociales nouvelles d'1,00 € euro chacune, réservée en totalité à la société C2C AUDIT. Ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à un million six cent mille € euros (1.600.000,00 € euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à un million huit cent quatre vingt mille € euros (1.880.000,00 € euros)

Pour avis, La Gérance

**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**

N° 27

**CABINET LEONELLI
Avocats**

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

**VENTE DE FONDS
DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 11 janvier 2024, enregistré à BASTIA le 17 janvier 2024, dossier 2024 00000998, référence 2B04P31 2024 A 00034, la SARL «LA TERRASSE» au capital de 7.800 €, dont le siège social est à BRANDO [20222], Place d'Erbalunga, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 434 460 374, a cédé à la SARL «M.S.G.», société à responsabilité limitée, au capital de 1.000 €, dont le siège social est à BRANDO [20222], Erbalunga, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 913 138 129, un fonds de commerce de restaurant [GR] sis à BRANDO [20222], Erbalunga, moyennant le prix de 170.000 €, payable comptant, s'appliquant, savoir :

Aux éléments incorporels pour : 111.250 €
Aux éléments corporels pour : 58.750 €
Ensemble : 170.000 €

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 11 janvier 2024.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200] 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

N° 28

**CESSION
FONDS COMMERCE**

Par acte SSP en date du 10/01/2024 à BASTIA, enregistré le 15/01/2024 au SPFE de BASTIA, dossier 2024 00001218 référence 2B04P31 2024 A 00048, La SARL OWLS BAR, au capital de 100 euros, RCS de BASTIA 828 860 064 Lieu-dit A villa 20217 ST Florent, à cédé à la SAS LOJO, au capital de 200 euros, RCS de Bastia 980 613 632, 111 route de la corniche villa Dolce 20200 Santa Maria di Lota, un fonds de commerce de bar club débit de boisson sis Port de Toga 20200 BASTIA, exploité sous l'enseigne "Le Palm's", moyennant le prix de 365 000 € euros [80 000 € euros pour les éléments corporels, 285 000 € euros pour les éléments incorporels, payable aux termes d'un crédit vendeur d'une durée de 57 mois à raison de 5000 € euros par mois et 80 000 € euros à la vente]. Entrée en jouissance le 10 janvier 2024. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière publication légale en date par Me Charlotte MARINACCE, Avocat au Barreau de BASTIA 9 route de ville 20200 BASTIA.

AVIS RECTIFICATIFS

N° 29

MAE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Res. Monserato- Bât.b
Quartier Saint-Antoine, 20200 Bastia

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue le vendredi 12 Janvier 2024, n°7012 concernant la société civile immobilière MAE.

Il fallait lire : Siège sociale est Res. Monserato, Bât b, Quartier Saint-Antoine, 20200 BASTIA.

En lieu et place de : 67 route de Cap, 20200 SAN MARTINO DI LOTA.

Pour avis, La Gérance.

N° 30

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°38, parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 19/01/2024 - N°7013, concernant l'avis de constitution de la Société LE PATIO.

* Il fallait lire :

Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio - Lieu dit Mangiaglia - Route de Pinarello - 20144 Zonza

* Et non :

Siège social : Route de Sainte Lucie - Pinarello - 20144 Zonza, comme cité par erreur.

Le reste sans changement.

MODIFICATIONS DIRIGEANTS

N° 31

L'ETOILE ACROBAT SASU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : Farone - ZI Baléone
20167 Afa - 978 921 849 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 1er janvier 2024, il résulte que :

- La société S.A.S PHOENIXIA GROUPE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 euros, dont le siège social est ZI BALEONE, LIEU-DIT FARONE, 20167 AFA, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 977 554 898 RCS AJACCIO, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Mathieu LAFILLE, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

N° 32

AVIS

Lors de l'AGO de 18/12/2023 de la SAS VILLAS MANDARINE, SAS au capital de 80.000 € dont le siège social est sis Domaine Villas Mandarine, Lieu-dit Amanduletto, Route de Pietramaggiore, 20260 CALVI, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 502.629.280, les associés ont constaté la fin des fonctions de Directeur Général de Monsieur Christian TAPIAS demeurant route de Pietramaggiore à Calvi. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 33

FIUMICELLU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6000 euros
Siège social : Camping Mulinacciu
20137 Lecci
808 786 800 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2024, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Caroline GERSPACH de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant Monsieur TOSCANO Stéphan, demeurant MULINACCIU, 20137 LECCI, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2024.

Pour avis La Gérance.

N° 34

SCI 20111

Aux termes d'une déclaration de l'associée unique en date du 31/12/2023 de la société « SCI 20111 », ayant son siège social à Calcatoggio (20111), lieudit Ancone, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 445182868, il a été décidé :

- L'agrément de madame Pascale Marie Meudec en qualité de nouvelle associée, a qui madame Marie Elisabeth Meudec cède la nue-propriété des 10 parts sociales constituant le capital de la société, se réservant l'usufruit viager desdites parts.

- La nomination de madame Pascale Marie Meudec aux fonctions de co-gérante sans limitation de durée, avec les pouvoirs les plus étendus.

- La mise à jour des statuts, et tous pouvoirs pour effectuer toutes formalités.

La gérance

PROCEDURES COLLECTIVES

N° 35

AVIS

PROCEDURE CONCERNEE

RJ PAESE D'ISULA

Paesi d'Isula, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé en date du 08/01/2024, l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire sous le numéro P202400049. Date de cessation des paiements le 14/12/2023, et a désigné juge commissaire : M. Michel Teytu, administrateur : SELARL AJRS en la personne de Me Catherine Poli, 8 rue Blanche, 75009 Paris, SELARL P2G en la personne de Me Charles Gorins, 48 rue La Fayette, 75009 Paris, avec pour mission : d'assister le mandataire judiciaire : SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup Thomas, 102, rue du Faubourg Saint-Denis, 75479 Paris Cedex 10. SELARL FIDES en la personne de Me Bernard Corre, 5, rue de Palestro, 75002 Paris et a ouvert une période d'observation expirant le 08/07/2024. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au BODACC.

DISSOLUTIONS LIQUIDATIONS

N° 36

P.C.O 2A

Société par actions simplifiée
au capital de 2.000,00 euros
Siège social :
Place de la petite fontaine
20115 PIANA
RCS AJACCIO 950 814 186

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 novembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Adrien GENTILI, demeurant Place de la Petite Fontaine, 20115 PIANA, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Place de la Petite Fontaine, 20115 PIANA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 37

GAEC SAN CERVONE

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun
Au capital de 120 000 francs
Siège social : 20244 RUSIU
RCS 432 020 287 Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant décision collective des associés en date du 15 Décembre 2023, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Décembre 2023 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Pierre PASTINELLI, demeurant Rusiu. 20244 RUSIU, Co-Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis, Le liquidateur Pierre Pastinelli

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone : 04 95 32 89 92

Par téléphone : 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erbajolo

BASTIA 20600

N° 38

AU BON CAFE

Société par Actions Simplifiée
En liquidation

Au capital de 1000 euros
Lieu-dit Pernicaggio
20167 Sarrola-Carcopino

Siège de liquidation : Au siège social
832 540 710 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 8 JANVIER 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 8 janvier 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'Eglise - 20129 Bastelicaccia, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 39

SIMILAR DENTAL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4000 euros
Siège social : 4, Pl Fontaine Neuve
20200 Bastia
790 017 552 RCS Bastia

Par décision du 10 janvier 2024, la société THOMAX, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1000 euros, dont le siège social est 4, Place Fontaine Neuve, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 844 648 527 RCS BASTIA a, en sa qualité d'associé unique de la société SIMILAR DENTAL, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société SIMILAR DENTAL au profit de la société THOMAX, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de BASTIA, Pl. Moro de Giafferi, 20200 Bastia.

Pour avis, Le Président.

DISSOLUTIONS LIQUIDATIONS

N° 40

YSA

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Lieu-dit Pernicaggio

20167 Sarrola-Carcopino

Siège de liquidation : Au siège social
831 046 644 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 8 janvier 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 8 janvier 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'Eglise, 20129 BASTELICACCIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 41

GIACOMO'S

Forme : SAS

Au capital de 500.00 euros

Siège social : ZA Arbutetta

Rond-Point de Ceppe, 20260 Biguglia

RCS 893 469 825

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 11 janvier 2024, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. RONCAGLIA, Jacques, Roger, Pierre Demeurant à Impasse PUGHJALLU, route du village, 20290 BORGIO.

Pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à Impasse PUGHJALLU, Route du village, 20290 BORGIO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 42

LUXURY & VINTAGE WATCHES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Lieu-Dit Casanilli - Hameau de Pianelli

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 842 501 157

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30.11.2023, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30.11.2023 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé Monsieur VITTINI Michel en qualité de liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé à Lieu-dit Casanilli Hameau de Pianelli - 20137 Porto-Vecchio.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Mention sera faite au RCS.

Pour avis.

N° 43

LETTRES ET DECORS

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social et de liquidation :

Lieu-dit Pinzuta - 20110 Viggianello

844 594 093 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2023 au Lieu-dit Pinzuta, 20110 VIGGIANELLO, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Sébastien BERTRAND de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 44

LUXURY & VINTAGE WATCHES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Lieu-Dit Casanilli - Hameau de Pianelli

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 842 501 157

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30.11.2023 il résulte : L'assemblée générale des associés du 30.11.2023 a :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur VITTINI Michel, et l'a déchargé de son mandat ;

- constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30.11.2023.

Mention sera faite au RCS

Pour avis

N° 45

Maître SEFFAR Jean-Pierre

Avocat

Résidence Paoli

22, Rue César Campinchi - 20200 Bastia

Tél : 04.95.31.03.05

VENTE AUX ENCHÈRES

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONTICELLO-20220 (Haute-Corse),
Dans un ensemble immobilier dénommé « Villa MANDRIA »

Comprenant :

- Un rez-de-chaussée composé de quatre appartements,

- Un premier étage composé de quatre appartements,

- Un second étage composé de quatre appartements,

- Et douze emplacements de parking à l'extérieur.

Ledit ensemble immobilier cadastré : Section B N° 941, lieu-dit CASTELLACCIO, d'une contenance de 14 a 17 ca,

SAVOIR :

LOT NUMERO DOUZE (12)

Un appartement situé au 2ème étage, de type 3,

Composé d'un hall, WC, salle de bains, dégagement, séjour avec coin cuisine, deux chambres, loggia.

Avec les 744/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Et les 92/1000èmes des parties communes particulières au hall, cage d'escalier, VMC.

LOT NUMERO VINGT QUATRE (24)

Un parking portant le numéro 24 au plan

Et les 75/1000èmes des parties communes générales.

OCCUPATION : bien occupé selon PV descriptif du 10/09/2021

Devant le Juge de l'Exécution du tribunal judiciaire de Bastia (Haute-Corse)

Le **JEUDI 21 Mars 2024 à 10 H**

Mise à prix : Cent Mille Euros (100.000,00 €)

LOT UNIQUE

Visite des lieux : Vendredi 23/02/2024 de 16H à 17H

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de BASTIA ou au cabinet de Maître Jean-Pierre SEFFAR.

N° 46

APPEL A CANDIDATURE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION D'UN LOCAL COMMUNAL
POUR VENTE DE BOISSONS NON ALCOOLISEES - PIZZERIA-GLACES

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Commune de SANT ANDREA DI COTONE

OBJET DE LA CONVENTION : délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'un local communal pour la vente de boissons non alcoolisées - pizzeria - glaces.

DUREE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : 1 an
RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES : Mairie de SANT ANDREA DI COTONE
Tél : 04 95 38 10 30 - mairie.santandreacotone@orange.fr

LISTE DES PIECES A FOURNIR : lettre de candidature - proposition de redevance - CV - dossier de consultation dûment renseigné - qualité, référence et capacité à remplir les conditions d'exploitation de ce type d'établissement.

DELAI DE VALIDITE : 60 jours

RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRES ET ADRESSE DE DEPOT DES DOSSIERS :

Mairie de SANT ANDREA DI COTONE - Tél : 04 95 38 10 30

mairie.santandreacotone@orange.fr

Jours et horaires d'ouverture au public

Lundi - mercredi - vendredi : de 08h00 à 12h00

Mardi - jeudi : de 14h00 à 18h00

Les offres devront parvenir sous plis recommandé avec accusé de réception ou être remises contre récépissé à la mairie de SANT ANDREA DI COTONE à l'attention de Mr le Maire.

Les offres comporteront les pièces ci avant exposées, l'acceptation du cahier des charges et une proposition de redevance annuelle.

L'envoi sera effectué sous double enveloppe, la 1ère étant destinée à l'expédition, la 2ème portant la mention : "candidature pour la délégation de service public pour la gestion et exploitation d'un local communal pour la vente de boissons non alcoolisées - pizzeria-glaces".

CRITERES DE SELECTION : les candidats seront jugés en fonction des critères suivants :

- Redevance proposée en sachant que la redevance proposée ne peut être inférieure à 4500€/an : 50%

- Valeur technique de l'offre définie selon les critères suivants :

1/ nombre d'emploi créé : 25%

2/ nombre d'année d'expérience sur une activité similaire : 25%

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : mardi 23 janvier 2024

DATE DE PARUTION : vendredi 26 janvier 2024

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : lundi 19 février 2024 à 12h00.

DERNIERES MINUTES

N° 47

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 23 Janvier 2024 il a été constitué une SAS unipersonnelle
Dénomination sociale : ANNA
Siège social : 1 chemin des lavandes Résidence du Golfe, 20166 GROSSETO-PRUGNA

Capital : 1.000 Euros

Objet social : La société a pour objet social : - L'acquisition, la gestion et l'administration de tout bien immobilier et valeurs mobilières.

Toutes opérations de quelque nature que ce soit, économiques, juridiques ou financières, civile ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets connexes, similaires et complémentaires.

La participation, directe ou indirecte, de la société à toutes activités ou opérations industrielles commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France et à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Président : Madame Anne-Laure ANTONINI demeurant : 1 chemin des lavandes Résidence du Golfe, 20166 GROSSETO PRUGNA ; élu pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 48

Société Civile Immobilière

KANISHKA

SCI au capital de 401 000 €

divisé en 401 000 parts de 1 €

Siège social : A canniccia - Precojo -

20137 Porto Vecchio

RCS Ajaccio : 909 161 689

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07/02/2023 au siège social, les associés de la SCI "Société Civile Immobilière KANISHKA" au capital social de 401 000€ ont décidé et approuvé à l'unanimité la cession de parts sociales entre M. LE MARTIN Philippe, cédant, et la SCI SAGA MARTIN'S, cessionnaire, société au capital de 1100 000€ domiciliée à Résidence La Bergerie - Visciconi - Route de Palombaggia - 20137 Porto Vecchio, RCS Ajaccio N° 888 569 688. La cession a été ratifiée le même jour en présence de tous les associés et enregistrée au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AJaccio le 27/03/2023 sous la référence 2A04P31 2023 A 00343.

La nouvelle répartition du capital social de la SCI "Société Civile Immobilière KANISHKA" prend la forme suivante : M. LE MARTIN Philippe 380 500 parts ; Mme CHENEVIÈRE Christiane 500 parts et la SCI SAGA MARTIN'S 20 000 parts, pour un total de 401 000 parts sociale. L'avis de cession de parts sociales modifie les articles 6 et 7 des statuts de la SCI "Société Civile Immobilière KANISHKA".

Pour avis et mention, le gérant de la SCI KANISHKA, Mme CHENEVIÈRE-LE MARTIN Christiane

N° 49



SCP

Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire associé membre

d'une société civile professionnelle

Titulaire d'un office notarial

SCP au capital de 609 796.07 euros

Siège social :

Villa Henri Impasse Capanelle

20200 BASTIA

390 140 606 RCS Bastia.

Aux termes d'une cession de parts sociales en date du 08 mars 2023 et d'un acte rectificatif à cession de parts sociales et constatation de réalisation de conditions suspensives en date du 21 août 2023, il a été décidé à compter du 08 août 2023 de :

1/ modifier la dénomination sociale de la société :

Ancienne dénomination sociale :

« SCP Sandrine POGGI-GONDOUIN Notaires associées membre d'une société civile professionnelle Titulaire d'un office notarial »

Nouvelle dénomination sociale :

« SCP Sandrine POGGI-GONDOUIN Eva GONDOUIN - Notaires associées membre d'une société civile professionnelle Titulaire d'un office notarial »

2/ nommer en qualité de nouveau co-gérant : Mlle GONDOUIN Eva demeurant Route inférieure de Cardo Villa Apollonie 20 200 BASTIA.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE

ACCEPTÉ

DANS NOS BUREAUX

PAR TELEPHONE 0495320440

N° 50

Me Marie-Laure BARTOLI

NOTAIRE à L'ILE-ROUSSE [20220]

RT 30 - RES. SURGENTE

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Marie-Laure BARTOLI, le 30 décembre 2023, enregistré à BASTIA, le 15 janvier 2024, Dossier 2024 00000819, Référence 2B04P31 2024 N 00016, Monsieur Jacques Dominique CORSINI, demeurant à VENTISERI (20240), Corsini automobiles, Station TOTAL, a cédé à la société dénommée CORSINI AUTOMOBILES, dont le siège social est à VENTISERI (20240), Travo, le fonds de commerce de station service, réparation de véhicules automobiles, carrosserie peinture, vente de véhicules neufs, fabrication de carrosserie de véhicules de + 3,5 T, aménagement de véhicules de -3,5T, dépannages, remorquages de tous véhicules, exploité à Travo, VENTISERI (20240), connu sous le nom de STATION SERVICE TOTAL, moyennant le prix de 120.000,00 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Marie Laure BARTOLI, Notaire à L'ILE-ROUSSE, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Me Marie-Laure BARTOLI

N° 51

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

- DELAI D'OPPOSITION -

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 09/03/2017, Mademoiselle Marie Antoinette PORRI, en son vivant retraitée, demeurant à BASTELICA [20119] quartier Dominicacci. Née à BASTELICA [20119], le 25 février 1928. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à BASTELICA [20119] (FRANCE) , le 9 août 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine SANTUCCI, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 18 janvier 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Paul CUTTOLI, notaire à AJACCIO [Corse-du-Sud], référence CRPCEN : 20002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AGRÉÉ ASSURANCES

actiglass CORSE

REPLACE VOTRE PARE-BRISE CHEZ VOUS

04 20 40 98 81 - 06 18 54 73 41

www.actiglass.fr / actiglass20@gmail.com

LYALI BEAUTE

Route Impériale - Bât 3 - 20600 Bastia

Tel : 04.95.32.31.87

- Soins du visage
- Epilation
- Manucure
- Beauté des Pieds
- Maquillage
- Teinture des Sourcils

Tel : 07.78.90.57.11

Corséa Nettoyage

- Remis en état après travaux
- Entretien espaces verts
- Entretien vitreries

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

Bastia
Ajaccio

• Entretien de Bureaux
• Entretien de copropriétés

Corséa Nettoyage

Annonces légales

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail : al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone : 04 95 32 89 92

Dans nos locaux ou par courrier :
INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
114 rue Claude Papi - Immeuble Agostini - Z.I Erbajolo
20600 BASTIA

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

 **04 95 32 04 40 - 04 95 32 89 92**

al-informateurcorse@orange.fr



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



infogreffe.fr

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



**POUR ANNONCER LES
RENDEZ-VOUS
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES**

INFO.ICN.SERVICE

sur www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne
de votre commune ou
de votre association

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures
des services divers



Réunions,
colloques,
meetings

Assemblées générales, conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux



Inscriptions,
recrutements,
concours



JE VEUX COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE, JE CRÉE MON COMPTE SUR www.icn.corsica/publier-une-info

POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,
ICN A CONFIE LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE À CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR
AVANCE POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ À STÉPHANE BRUNEL ET SON ÉQUIPE...

CORSE REGIPUB SAS

M. STÉPHANE BRUNEL

TÉL. 0612 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr



Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

JE M'ABONNE

Pour un an à la version papier pour **60€**

Pour un an à la version web pour **30€**

Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client,
j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :**

EMAIL : _____ @ _____

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par :

Chèque à l'ordre d'ICN Carte bancaire

N° : _____

Expire fin : _____ Clé : _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 033





LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

(linguacorsica@gmail.com)

LA CORSE AVANT LA CONQUÊTE ROMAINE: À LA RECHERCHE DU «PRÉLATIN»

ISIÈ, PÒ GHJARGALÀ ANCO U NOSCIU GHJACARU
HÀ BITU L'ACQUA CUTRATA DI A GHJARGALÀ.
AVALI HÈ GHJARGU.



*Oui, même notre chien peut feuler: il a bu l'eau glacée dutorrent.
Maintenant il est enroué

«Comme partout où ils sont allés, les Grecs et les Romains ont donc trouvé en Corse une langue, ou des langues préexistantes. La dénomination de 'prélatin' sous laquelle on le désigne indique bien notre ignorance à leur sujet et l'incapacité où nous sommes de les rapprocher sérieusement de langues connues» [JM. Arrighi 2002, *Histoire de la langue corse*]. Les «racines prélatines» sont un réservoir inépuisable pour les toponymistes amateurs qui se délectent à forger les hypothèses les plus incontrôlables autour des langues les plus ésotériques. Les spécialistes, au contraire, savent combien ce terrain est problématique et controversé. Dans le monde méditerranéen du néolithique [deux millénaires avant J.-C., période essentielle pour la formation du corse notamment [M. Alinei 2000, *Origini delle lingue d'Europa*]] la société pastorale est éclatée en petits groupes dont la langue reste pour nous obscure en l'absence de documents écrits. La reconstruction de ces idiomes [corse et sarde préromains par exemple] ne peut se fonder que sur l'étude des dialectes locaux actuels, dont certaines caractéristiques ne peuvent être expliquées ni par le grec, ni par le latin ni par d'anciennes langues connues. Par défaut, en quelque sorte, les vocables opaques sont donc attribués aux variétés du substrat méditerranéen [préindoeu-

ropéen, paléoeuropéen...], avec parfois des correspondances avec des langues «archaïques» et mystérieuses encore parlées ou effacées [basque, étrusque, celte, ligurie...]. Quelle que soit la fascination exercée par ces «langues» exotiques et mystérieuses dont on ne sait pas grand chose, et la jubilation que les toponymistes [amateurs et professionnels] éprouvent quand ils croient pouvoir rattacher un toponyme à telle «racine» ou «thème» préindoeuropéen, la plus grande circonspection est ici de rigueur. «Au plus lointain, le substrat prélatin conserve le souvenir des plus anciennes civilisations méditerranéennes dont l'influence a pénétré la Corse, partie par le détroit de Bonifacio, partie par l'archipel toscan. Laisant aux spécialistes le soin de démêler - quand ils le peuvent - ce qui est ibère et ce qui est ligurie, voire étrusque [mais ici nous sommes plus sceptique malgré l'autorité de Bottigliani], il nous suffira de constater l'abondance des bases préindoeuropéennes dans la toponymie Corse, sans disposer d'ailleurs de statistiques qui, même imprécises, auraient permis, par voie comparative, de mesurer la force de ces rémanences» [F. Ettori 1979]. Nous nous dispensons donc de fournir la liste des «bases prélatines» supposées, que l'on pourrait retrouver dans les toponymes corses (et ailleurs). L'inventaire de

Contrairement au nom des montagnes qui peuvent être plus récents, les noms des cours d'eau sont d'ordinaire anciens en raison de l'intérêt qu'ils ont représenté à toutes les époques.

G. Bottiglioni [1929: 300 noms prélatins sur 4 000 toponymes] a été maintes fois repris et continue à être utilisé sans qu'on apporte d'éléments nouveaux ou probants.

NOM D'UN CHIEN (GHJACARU, CANE)

Le nom corse du chien [*ghjacaru*] est tout à fait différent du latin CANIS et de ses résultats dans les langues romanes. L'étymologie est inconnue, ou considérée comme «pré-indoeuropéenne» [ce qui revient au même]. Outre la Corse [Sud surtout], seule la variété plus conservatrice de Sardaigne utilise une forme proche [*giagaru* «chien de chasse»]. M. Alinei propose pour *ghjacaru* une étymologie latine [IACULUS «qui se jette»] et émet son argumentation en indiquant qu'en Sarde on a *aggiagarai* «attaquer, assaillir, se précipiter, disperser...». Pour notre part nous indiquerons qu'en corse on a *aghjacarassi* «se coucher, se vautrer comme un chien» [dans toute la Corse] ou *aghjacarunatu* «assis» [Sud]. On a aussi des expressions comme *Chi tù scià aghjacaràtu!* «puisses-tu être déchiré par les chiens!» ou [avec *cane*] *ùn tuccà u can chi ghjace* «ne touche pas le chien qui dort». Donc le chien est à la fois l'animal qui «[se] jette» [JACIO] et qui «se couche» [JACEO]: les deux verbes [et les deux sens] latins peuvent avoir contribué à la spécialisation sémantique de *ghjacaru*. Notons qu'en toponymie (IGN) le chien n'est guère présent: on a quelques *cane*, par exemple: Cane [Montegrosso]; Cane Cecu [Lumio]; Pietra Cane [Erbajolo]; Bocca Cane [Sarrola-Carpino]. Ce type n'est présent que dans le Nord, sauf pour *boccacane*, présent dans les dictionnaires avec le sens de «traicteur» [TRACTORIUM, «qui sert à tirer», instrument utilisé dans la fabrication des tonneaux: voir la description de FD. Falcucci [1915] sous *bocca-cane*. Quant aux rares exemples qui renvoient [peut-être!] à *ghjacaru* «chien», ils sont, sans surprise, attestés dans le Sud: Jacherellu [Sartène]; Giacharellu [Casarimacciu]. Signalons aussi un Ortu Ghjacarellu [Palneca] non répertorié par l'IGN. Dans le Sud *ghjacarellu* peut aussi renvoyer à la «bardane» [plante qui est connue sous des noms corses et des métaphores diverses] ou même à une sorte de «gâteau sec» [*ghjacarella* ou *sfurcata*].

HISTOIRES D'EAU ET DE TROUS: GHJARGALU; GUARGUALÈ

Contrairement au nom des montagnes qui peuvent être plus récents, les noms des cours d'eau sont d'ordinaire anciens en raison de l'intérêt qu'ils ont représenté à toutes les époques. Les formes corses comme *ghjargalu*, *gargalu* [«torrent», «ravin», «gorge»] ont retenu l'attention des linguistes qui les ont prises comme référence pour divers noms de lieux, sardes notamment en les rattachant à GARG, onomatopée qui est à l'origine du latin tardif GARGALA; GARGA «gorge» [notons que le féminin *ghjargala* est attesté en corse; cf. aussi *var-gala*]. On retrouve ce radical dans toute la Romania, à la base de variantes populaires de «gorge» ou «gosier»; cf. français gargoter: «dans ce mot et dans d'autres mots dialectaux ou

appartenant à des langues voisines, cf. esp. et port. garganta, le radical garg- est une onomatopée rappelant le bruit de l'eau qui bout ou celui que fait la gorge quand on avale glou-tonnement» [DELF, Dictionnaire étymologique de la langue française, 2008].

D'autres formes corses ont un sens voisin toujours lié à la notion de gorge, de passage ou sillon étroit, de cannelure, éventuellement associé au bruit caractéristique de l'eau qui passe entre les pierres. On a notamment *ghjargalu* «jable», rainure dans le fond des tonneaux [*Vigna è vinu nustrale*, Adecec 1993]; *ghjargàllu* selon T. Alfonsi [1932: *scanalatura*, *scannellatura* en italien, coulisse en français], et des formes apparentées en sarde, calabrais, provençal, espagnol [mais pas en toscan], la forme italienne étant *capruggine*.

On citera aussi le substantif corse *ghjargalu* «feulement» correspondant au verbe *ghjargalà* «feuler, émettre un bruit sourd de gorge», ou l'adjectif *ghjargu* «enroué». L'ensemble de ces ramifications sémantiques, certaines spécifiquement corses, d'autres plus largement romanes confirment que l'origine latine [directe ou indirecte] est bien le lien le plus approprié entre les formes évoquées. PE. Guarnerio [1915] a souligné les convergences entre toscan populaire [*garganelli* «gorge, gosier»] et corse [*garganeddi* dans le Sud], sans relever les spécialisations sémantiques propres au corse, soulignées par M.L.Wagner [1960: *garga*, *gargatru*]. Ainsi *ghjargalu* acquiert la valeur d'un appellatif géomorphologique très fréquent dans la langue et la toponymie, et c'est à la forme corse que J. Hubschmid [1953] rattache celle des autres langues. La toponymie insulaire en fournit de nombreux exemples: Ghiargalu [Guagno]; Giargala [Ocana]; Giargalu Niellu [San-Gavino-Di-Tenda]; Jargalu [Bilzese]; Ravin de Ghiargalone [Serriera]; Ruisseau de Ghiargalone [Piana]; Ruisseau de Giargalone [Feliceto]. Les exemples avec ga- au lieu de ghja- peuvent rendre compte du double résultat de G devant /a/ [*ghjallu* ou *ghjaddu/gallu* «coq»], mais dans certains cas on peut aussi y voir l'intromission de GURGA «tourbillon de la rivière»: Île de Gargali [Osani]; Funtana Di Gargalella [Sorìo]; Ruisseau de Gargone [Pietricaggio]. D'autres toponymes sont à rattacher au même type: Guargualé; Ruisseau de Guargalu [Prunelli-Di-Casacconi].

Concernant l'alternance V/GW [cf. valdu/gualdu] on estime qu'elle témoigne de l'influence celtique [et non germanique] pour un phénomène qui n'est pas aujourd'hui observable ailleurs qu'en Corse [M. Alinei]. Dans la littérature Guargualè alterne avec Vargualè qui correspond à la prononciation locale. Malgré les étymologies grecques parfois évoquées [C. Giovoni 1958], notre toponyme est sans doute à rattacher à *ghjargalu*, comme semble le souligner un dicton: *Guargualè, Guargualè: Ghjàrgala era è ghjàrgala hè*, «Guargualè, Guargualè: c'était un torrent et cela reste un torrent». Citons pour finir la poésie de Giovoni, bien connue de tous les corsisants: *Sottu, sottu à Guargualè / Corri, corri una vadina / D'aqua lestra, fresca e fina / E chi canta cusì bè.* ■



L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMÀ ...

FILMU

A STORIA CUTRATA DI LE CERCLE DES NEIGES



Calchì simana fà nant'à Netflix, hè statu publicatu un filmu chì hè divintatu subbitu numaru unu di a classifica di a piattaforma di streaming. *Le Cercle des neiges* hè un'opara spagnola è uruguaiana rializata da Juan Antonio Bayona chì conta una storia vera chì i più ghjovani avarani forse scupartu grazia à stu travagliu cinematograficu. U 13 d'uttrovi di u 1972, u bulu Fuerza Aérea Uruguay 571, chì trasportava quarantacinqui passaghjeri, s'hè scrasatu inde l'Andi. Dopu à sittantadui ghjorni, solu sedici parsoni sò firmati in vita. Un incidenti chì hà ispiratu parechji filmi, libri è serii televisati, com'è *Les Survivants*, in u 1993. Quillu ghjornu più di cinquanta anni fà, u bulu 571 duvia purtà a squadra di rugby Old Christians Club, ma dinò membri di i so famighji è amichi da Montevideo, in Uruguay, fin'è Santiago à u Chili, pà una partita. Mentri chì l'avviò s'avvicinava di a so destinazioni, u cupilotu hà dumandatu à l'aeruportu di Santiago l'autorizzazioni pà pudessi pona. Ma iss'ultimu è u pilotu ùn ci l'ani fatta à identificà bè a pusizioni di l'aereu, è mentri ch'ellu passava à mezu à i nuli, hà finitu u so viaghju cù violenza ind'una valli à mezu à i muntagni. Trentatrè parsoni, sempri vivi, sò riisciuti à cacciassi da u restu di l'avviò. Ma u più duru principiava solu: sopravviva inde l'Andi cutrati, cù timperaturi chì falani sottu à zeru è cù venti d'un fretu trimendu purtendu cun elli parechji metri di nevi. Senza cuntà chì incù l'altitudini, ùn c'era guasgi più aria secca. Senza pussibilità di curà i so feriti, senza pudessi scaldà nè mancu nutrisciasì, i passaghjeri si sò missi à l'ascosu grazia à u pocu chì firmava di l'aereu è si sò ghjuvati di i so pezzi. Hè cusì ch'elli ani trasformatu i valisgi in muri è certi parti di i sedii in cuverti. Prima di pighjà una decisioni radicali pà pudè campà: magnà quilli chì sò morti. A piccula quantità di magnusca trova inde l'avviò ùn bastava micca, com'è i bombò, u vinu è a cunfittura. U fretu stremu è a fami aviani dighjà fattu parechji vittimi è i cadavari s'accumulavani. Di più in più debbuli, quilli sempri vivi sò dunqua stati ubligati, d'una certa manera, à divintà cannibali. Dopu à più di quindici ghjorni à campà à mezu à issu paisaghju lunariu, un'antra catastrofa hè accaduta. Mentri ch'elli si «gudiani» una stonda di riposu inde a so sumiglia d'agrottu, una valanga di nevi hà sepepitu l'avviò è tombu ottu altri parsoni. Di dicembri, ùn erani più cà sedici in vita è si sò ritrovi davanti à una scelta nova: aspittà a morti o dassi di rimenu. Hè cusì chì un picculu gruppu di trè s'hè lanciatu in una missione di salvezza, franchendu una muntagna cù a spiranza di truvà calchì aiutu da l'altra parti. Dopu à simani sani d'appruntera, u gruppu s'hè dicesu à parta u 12 di dicembri. Trè ghjorni dopu à u principiu di a spedizione, unu di i trè omi hè vultatu à l'avviò da fà chì i dui altri pudissini appruvittà di i so razioni limitati par andà fin'è a fini di u so viaghju. U 20 di dicembri, i dui omi ani vistu infini un fiatu, un pastori di u Chili, chì l'aiutarà u lindumani. Infini, purtarani l'autorità à i quattordici altri sopravvissuti. Dopu avè passatu 72 ghjorni persi inde l'Andi, funi salvi. A nutizia di issu miraculu hà fattu in furia u ghjiru di u mondu. Ma a cuntintezza di iss'uparazioni di salvezza riisciuta hà lacatu prestu a piazza à l'orrori quand'ellu s'hè scupartu com'elli aviani fattu issi miraculati pà sopravviva, magnendu l'altri. Hè difficiuli di sentasi culpevuli d'avè fattu un affari simili senza ch'elli avissini pussutu avè un'altra scelta pà campà. Eppure, ani tinutu u traumatisimu di u cannibalisimu durante i dicennii dopu. Tutta issa storia hè stata cuntata di a manera a più fida chì s'ghjura inde *Le Cercle des neiges* di pettu à altri opari dighjà rializati, sicondu unu di i sopravvissuti di a catastrofa Nando Parrado, 74 anni. À noi, stu filmu ci hà stupitu di pettu à u rialisimu trimendu rinfurzatu da i fiuri è u ghjocu di l'attori. Da favvi trimà. ■

À L'AUBE D'UNE NOUVELLE ANNÉE CHARGÉE



2023 commence, et neuf mois après l'ouverture des discussions, le processus de Beauvau semble au point mort. À preuve, depuis l'automne dernier, deux rendez-vous avec Gérald Darmanin ont été annulés à la dernière minute. Les premiers jours de la nouvelle année dessinent toutefois l'ombre d'un dégel. Une visite sur l'île de la secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale et solidaire et de la vie associative, Marlène Schiappa, est annoncée pour les 16, 17 et 18, premier retour d'un membre du gouvernement dans l'île. Si l'ordre du jour de ce déplacement est bien loin des discussions institutionnelles, sa venue augure d'un réchauffement dans les relations avec Paris. Mais surtout, le 31, la chambre d'application des peines antiterroriste accepte le projet de semi-liberté présenté par Pierre Alessandri, après trois rejets. Condamné à la perpétuité pour son rôle dans l'assassinat du préfet Erignac, le prisonnier incarcéré depuis 24 ans, qui purge sa peine à Borgo depuis avril 2022, obtient une autorisation de sortie la journée pour travailler dans une entreprise agricole à compter du 13 février pour une durée d'un an. Le procureur général de Paris précise que « sous réserve de la bonne exécution de cette mesure de semi-liberté », il « sera ensuite admis au régime de la libération conditionnelle pour une durée de dix années ». Une décision saluée en Corse, notamment par le mouvement nationaliste qui souligne toutefois que ce n'est là que la stricte application du droit. Une « avancée positive pour ouvrir de nouveaux chemins pour la Corse », estime Femu a Corsica qui ajoute attendre « que le même sort soit réservé à Alain Ferrandi » qui doit pour sa part être fixé le 23 février. « Ce qui est en jeu aujourd'hui [...] c'est la reprise du processus de négociations entre la Corse et Paris », appuie le parti de la majorité régionale, rappelant que les refus réitérés des demandes de libérations conditionnelles de ces deux détenus, libérables depuis 2017, ont fortement pesé dans l'arrêt des discussions avec Paris. À droite, le groupe Un Soffiu Novu, souligne dans un communiqué que « désormais, rien ne s'oppose plus à ce que les discussions de Beauvau reprennent et que le dialogue soit renoué dans des conditions apaisées et constructives ». Janvier marque aussi le début des travaux de la commission d'enquête parlementaire chargée de faire la lumière sur l'assassinat d'Yvan Colonna. Le 25, lors de l'audition de Nicolas Lerner, directeur général de la sécurité intérieure, on apprend que Franck Elong Abé faisait partie des « terroristes potentiels les plus dangereux » en France. Les questions quant à ses conditions de détention sont donc nombreuses. La rentrée signe également le regain des protestations sociales sur la question des retraites. La Première ministre, Élisabeth Borne, souhaite en effet décaler l'âge de départ à 64 ans au lieu des 62 actuels et le texte prévoirait une accélération de l'allongement de la durée de cotisation ainsi que la fin des régimes spéciaux.

Une réforme impossible à admettre pour une grande partie de la population. Les syndicats annoncent donc des mobilisations massives si le gouvernement ne fait pas marche arrière. Mais le 10 la cheffe du gouvernement présente son projet de loi qui doit ensuite être soumis en commission à l'Assemblée Nationale à la fin du mois et dans l'hémicycle à partir de début février. Il s'ensuit de grosses manifestations en France, notamment à Bastia et à Ajaccio les 19 et 31. Partout dans le pays des milliers de personnes se mobilisent et ne comptent pas abandonner de sitôt. Janvier marque aussi un moment important dans le domaine de la santé en Corse: le centre hospitalier d'Ajaccio quitte l'avenue Impératrice Eugénie pour son nouveau site, au Stiletto, après un chantier de 7 ans. Ce déménagement est un changement majeur pour les patients insulaires, le nouvel hôpital devant proposer une prise en charge de meilleure qualité. Petite ombre au tableau: des difficultés à recruter infirmiers et aides-soignants, le manque de personnels faisant tourner certains services au ralenti. Santé toujours, à la fin du mois un collectif tire la sonnette d'alarme quant au sort de la maternité de Porto-Vecchio. Le service, qui n'enregistre que 200 naissances par an, pourrait prochainement fermer ses portes, laissant les futures mères à plus de 2h30 de trajet de la maternité la plus proche, impliquant un danger non négligeable. Si l'ARS explique qu'un nombre d'accouchements minimum est nécessaire pour pouvoir garder les portes ouvertes et qu'une évolution est à attendre quant à la forme du service, les réactions politiques sont cinglantes. Core in Fronte dénonce « un choix comptable et financier au détriment de l'humain », Femu a Corsica note que cette fermeture éventuelle « obligerait les familles à devoir se rediriger vers les services d'Ajaccio ou Bastia déjà saturés », option qui « n'est pas envisageable ». Le 29, un grand rassemblement de protestation est organisé devant la clinique. Enfin, trois ans après le début de la pandémie de Covid-19, un décret du 27 janvier vient acter qu'à compter du 1^{er} février le régime dérogatoire mis en place jusqu'ici pour les personnes atteintes par le virus prendra fin. Le recours à l'arrêt de travail en ligne ne sera plus possible et il faudra désormais passer par la case médecin. De même, les personnes testées positives ne devront plus s'isoler systématiquement, même si on continue de recommander l'application des gestes barrières. ■ JC

UN AN PLUS TARD

2024 commence avec guère plus de certitudes quant à l'issue du processus de Beauvau. Si Emmanuel Macron a ouvert l'opportunité d'inscrire la Corse dans la Constitution lors de son passage sur l'île en septembre, il a imposé aux élus insulaires de trouver un consensus entre eux sous six mois. Et à l'heure où l'échéance approche, les choses semblent loin d'être gagnées... ■

CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCARD

TOUT CHANGE ET RIEN NE CHANGE



France 5 diffusait, le 21 janvier, un remarquable documentaire, très émouvant, intitulé *Une si belle époque**. Était-elle si belle, cette époque coincée entre la fin du XIX^e siècle et la Première Guerre mondiale? On pourrait en débattre à l'infini, tant s'y mêlent insouciance et angoisse, misère et progrès, bonheurs et drames. Avec l'aide de l'historien Dominique Kalifa, le réalisateur Hugues Nancy a construit un film que l'on devrait programmer dans les écoles du pays, entre le cours d'Histoire et l'heure d'éducation civique. Parce qu'il est toujours bon de savoir d'où l'on vient.

Ce qui frappe, avec à l'appui des images d'époque, joliment colorisées, c'est l'énorme chamboulement qui assaille la France d'alors: comme nos lointains ancêtres devant l'imprimerie de Gutenberg, comme nous devant internet et Chat GPT, les Français s'émerveillent devant le cinéma, le chemin de fer, l'automobile et l'aviation, testent un tapis roulant [8 km/h sur 3,5 kilomètres] lors de l'Expo universelle de 1900, première marche vers un tourisme qu'on n'appelle pas encore «de masse», fêtent avec le Tour de France les premiers héros populaires et découvrent la vitesse (et ses dangers) avec la course automobile.

En marge du progrès, la France de la Belle Époque travaille plus de 70 heures par semaine, doit attendre la loi du 13 juillet 1906 pour bénéficier d'un jour de repos hebdomadaire et ne rêve pas encore des vacances. Les femmes, censées avoir découvert le monde du travail en 1914, représentent déjà un tiers de la main d'œuvre. Les premières images filmées par les frères Lumière montrent d'ailleurs, non des ouvriers à la sortie de l'usine, mais des ouvrières... La France de la Belle Époque fait aussi la grève, se défend et manifeste – vieille tradition.

«QUE LA FRANCE RESTE LA FRANCE»

En regardant ce documentaire, je pensais à la formule d'Emmanuel Macron, prononcée lors de sa conférence de presse: «pour que la France reste la France», slogan emprunté à la droite et à Éric Zemmour. Qu'est-ce que ça peut bien vouloir dire, «pour que la France reste la France»? Est-ce la France où, comme dans les premières années du XX^e siècle et bien avant le

collège Stanislas, l'Église et l'État se disputent l'enseignement puis se séparent dans la douleur en 1905? Une France sans immigrés? Une France joyeuse, qui se fait belle le 14 juillet, quand le président Émile Loubet invite les maires pour un gigantesque banquet? Une France où triomphent l'art et la littérature? Une France travailleuse et dure au mal, une France en colère qui crie fort et toujours espère des jours meilleurs? Une France où les femmes, grâce à Paul Poiret, se débarrassent de leur corset en attendant d'autres libérations?

C'est aussi une France où, déjà, Paris se coupe en deux: à l'ouest la bourgeoisie, à l'est les classes populaires, premières victimes de la délinquance. À l'époque, explique le documentaire, les «bandes» s'appelaient «les Apaches», des jeunes agressant, volant, violant, tuant. «L'Apache est la plaie de Paris», titre *Le Petit Journal* à la une en 1907.

L'un des couples les plus célèbres des Apaches est composé de Casque d'or et de Manda, qui finit à Cayenne (et non décapité comme dans le film de Jacques Becker avec Simone Signoret et Serge Reggiani). C'est à l'histoire de Casque d'or que m'avait fait penser, cet été, le meurtre du jeune Thomas à Crépol...

Mais la «belle époque» va finir dans le sang. Jean Jaurès est assassiné le 31 juillet 1914, la guerre approche. Dans les rues, avec leur canotier sur la tête, les hommes s'arrachent les journaux. Aujourd'hui, ils regarderaient leur portable. Dans *Une si belle époque*, histoire dont on connaît la fin [elle figure sur tous les monuments aux morts], on voit la France telle qu'on l'aime, bouillonnante et rebelle, vivante et enthousiaste, rouspéteuse et insouciance. Depuis la «belle époque», tout a changé et tout est semblable, mais les hommes d'aujourd'hui n'iront pas se faire massacrer à Arras ou à Verdun. Comme en écho à la phrase du *Guépard* de Giuseppe di Lampedusa («Il faut que tout change pour que rien ne change»), c'est la même et c'est une autre France qui est nôtre aujourd'hui. Qu'Emmanuel Macron, avec sincérité ou pour faire un clin d'œil à la droite extrême, ne s'inquiète pas: il n'y a aucune raison pour que la France se mette à ressembler au Venezuela ou à l'Islande, pays au demeurant fort honorables. ■

*Visible en replay jusqu'au 28 juillet 2024.



Photo Gallica et illustration d'après photo DR

VU, LU ET VÉCU...

«Réarmer», dit-il

Les présidents de la République ne seraient-ils heureux qu'en temps de guerre ? La question est excessive, bien sûr. Les présidents (du moins les nôtres) font tout pour que les peuples soient en paix. Mais tout de même : pour avoir vu François Mitterrand en chef de guerre pendant l'invasion du Koweït, puis Nicolas Sarkozy frétilant lors de celle de la Géorgie, on s'interroge. La guerre, c'est quand même l'occasion de sentir souffler le vent de la grande histoire et le meilleur moyen d'avoir l'opinion avec soi. Emmanuel Macron a donc adopté un vocabulaire guerrier : après nous avoir répété en 2020 qu'on était « en guerre » contre le Covid, il veut tout « réarmer » : réarmement civique, réarmement économique, réarmement éducatif, réarmement de la souveraineté et même réarmement démographique. Aux armes, citoyens !

Le bon sens et la neige

Deux semaines de gel et quelques jours de neige, ce n'est plus si courant sous nos climats. Pendant deux semaines, donc, les malheureux envoyés spéciaux des chaînes de télévision sont allés un peu partout, micro tendu. Objectif non avoué : recueillir les plaintes, les soucis et les larmes des Français. Ô surprise, ils n'ont dans 99 % des cas recueilli que des phrases teintées de bon sens : il fait froid, c'est normal, on est en janvier, c'est l'hiver, c'était pire il y a trente ans, on fait avec, on en a vu d'autres, on se couvre, on est équipé, ça fait du bien à la terre, etc... De sages paroles aussi revigorantes que le froid lui-même.

Il faut lire la presse régionale

Dès la fin du mois de novembre, à l'entrée de nombreuses communes, sont apparues des pancartes posées à l'envers [ICN 7008]. Signification : on marche sur la tête. Peu à peu, des manifestations d'agriculteurs contre l'inflation de normes et la baisse des revenus ont été organisées en Allemagne, en Pologne, aux Pays-Bas, en Roumanie. Lors de la conférence de presse d'Emmanuel Macron, le sujet n'a pas été abordé. Mais le 19 janvier, les préfets ont reçu l'ordre présidentiel d'aller voir sur le terrain ce qui peut bien se passer. Soit deux mois de retard à l'allumage. On espère quand même que certains préfets

s'en étaient préoccupés sans qu'on le leur demande. Pour les autres, des abonnements à la presse régionale s'imposent.

Avec un képi

Qui parlait de « com » accompagnant ou parfois se substituant à la « pol » ? [ICN 7013]. Le Président de la République et son nouveau Premier ministre viennent de nous en offrir deux nouveaux exemples proches de la caricature. Gabriel Attal, d'abord : son entourage a fait savoir aux journalistes que le Premier ministre dort très peu et est même capable rester quatre nuits sans dormir, pratique dont des médecins ont immédiatement signalé les dangers.

Emmanuel Macron, ensuite : lors de sa conférence de presse, le président voulait « faire gaullien » et donc s'asseoir derrière un bureau dans la salle des fêtes de l'Élysée. Quelle révolution ! Au Monde, un conseiller a expliqué que la tentative de parallèle allait plus loin : « Pour être fidèle aux images de l'époque, le fauteuil de Macron avait été remonté de 20 centimètres, afin que « le rapport buste-table » soit le même que pour de Gaulle. » L'actuel président mesure en effet vingt-trois centimètres de moins que le Général. La prochaine fois, il lui sera peut-être conseillé de mettre un képi.

De plus en plus vieux

Un chiffre peut en cacher un autre : on a bien noté que la natalité française diminuait de manière inquiétante, faisant peser un péril sur le renouvellement des générations : en 2023, il n'y a eu que 678 000 naissances pour 631 000 morts. On a moins remarqué une nouvelle dont on peut penser qu'elle est bonne : l'espérance de vie continue de progresser en France : 85,7 ans à la naissance pour les femmes et, pour la première fois, un peu plus de 80 ans pour les hommes. C'est le signe que la mortalité due au Covid est derrière nous, que les dizaines de milliers de morts annoncées par les complotistes à cause des vaccins sont évidemment introuvables, que les canicules du dernier été ont été mieux supportées et que le système de santé et de prévention ne se porte pas si mal. La France est toujours en tête en Europe pour la longévité mais une personne sur cinq a plus de 65 ans et une sur dix plus de 75 ans. Ce qui laisse entier le problème de ce qu'on appelle « le grand âge ». ■

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires



Permanences,
fermetures et ouvertures
des services divers



Réunions,
colloques,
meetings



Assemblées générales,
conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux



Inscriptions,
recrutements,
concours



POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

